Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213503402-20260409-260415-DE

COMMUNE DE TREFFENDEL
35380 TREFFENDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 09 avril 2026

Membres afférents au conseil municipal	:	15
Membres en exercice	:	15
Membres qui ont pris part à la délibération	:	15
Date de la convocation	:	03 avril 2026
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le	:	14 avril 2026
Date d'affichage	:	15 avril 2026

Délibération N° 26-04-15

L'an deux mille vingt-six et le 09 avril à 20 heures 00
Le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « salle du conseil municipal » mairie – 23 rue de Haute-Bretagne 35380 TREFFENDEL, sous la présidence de Mme Michèle RAULLINE, Maire.

Présents : M. RAULLINE, C. BANCHEREAU, M. LACAZE, S. BERTIN, C. DUBOIS, A. LE NET, M. GUERANGER, L. BEAUGé, E. CAILLER, C. THOMAS, C. PEDRONO, B. MAROUSSIE, F. GERMAIN, P. RIVALAN, F. PERRIER.
Secrétaire de séance : E. CAILLER

Objet de la délibération :
REDALEG : refus subvention

Course relais solidaire festive et populaire
Mr Charléric BANCHEREAU, Adjoint à la vie associative, informe le conseil municipal qu'une course aura lieu entre Lannion et Nantes sur les 5 départements bretons avec un passage sur Treffendel (4 kms) le 14 mai 2026 vers 19 h 20 (dans le bourg) en direction de Monterfil.
L'association organisatrice sollicite une subvention de 250 € (le km - pour les collectivités) pour l'accueil de la rando « Redaleg » et il vous est proposé de s'engager pour 1 km soit 250 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande de subvention, et ceci, surtout par manque de précisions et délai trop court pour l'organisation (9 abstentions – 6 pour).

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Pour extrait certifié conforme,
A Treffendel,
Le 13 avril 2026

M. RAULLINE,
Maire,

MAIRIE DE TREFFENDEL (I.-et-V.)